

**DEMANDE DE PAIEMENT ECHELONNE
POUR LES FRAIS DE DEMI-PENSION ou INTERNAT**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur responsable de l'élève
..... en classe de demande et m'engage à régler par échelonnement (selon
échancier ci-dessous) les règlements de DEMI-PENSION INTERNAT pour l'année scolaire 2024-2025.

Forfaits annuels DP4 : 453.12€ / **DP5 : 531.20€** / Internat : 1308.80€

Information : les forfaits de demi-pension prennent fin au 06 juin, tout repas supplémentaires sera facturé à l'unité.

ECHEANCIER

	Date	Montant
1 ^{ère} échéance/10/2024	59.04€
2 ^{ème} échéance/11/2024	59.02€
3 ^{ème} échéance/12/2024	59.02€
4 ^{ème} échéance/01/2025	59.02€
5 ^{ème} échéance/02/2025	59.02€
6 ^{ème} échéance/03/2025	59.02€
7 ^{ème} échéance/04/2025	59.02€
8 ^{ème} échéance/05/2025	59.02€
9 ^{ème} échéance/06/2025	59.02€

Remettre cet engagement daté et signé avec le 1^{er} versement au service intendance (vous pouvez remettre la totalité des chèques qui seront encaissés aux dates indiquées)

Les règlements doivent être effectués soit : (cochez la case correspondant à votre moyen de paiement)

- en numéraire à la caisse (rapporter le présent avis)
- par remise de chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Guéhenno (joindre les 3 premiers chèques)
- par virement au LPO Jean-Guéhenno (avec mention de l'élève) **IBAN : FR76 1007 1610 0000 0010 0560 638**

BIC : TRPUFRP1

N.B : Les factures trimestrielles vous seront adressées à titre informatif.

N.B : Après édition de la facture du 3^{ème} trimestre, une régularisation de l'échancier sera effectuée si nécessaire.

Fait à le

Signature

RESERVE AU SERVICE INTENDANCE.

DOCUMENT RECEPTIONNE LE :

1^È REGLEMENT PERCU LE :

En cas de paiement par chèque, nombre de chèque remis :

ACCEPTE REFUSE

